

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT - 13% - solde de la TA

(Art. L.6241-4 du Code du Travail)

Nous vous remercions de bien vouloir compléter les informations ci-dessous afin de nous permettre de vous transmettre le reçu libératoire qui vous permettra de justifier de votre versement de la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage. **Les versements sont à effectuer avant le 31 mai 2022.**

Votre contact CCI : Licinia RODRIGUES - 01 60 79 91 02 -
lrodrigues@essonne.cci.fr

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :
Siret :
Effectif :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Nom, prénom du contact « Taxe » de l'entreprise :
Fonction :
Téléphone : Mail :

CALCUL DU SOLDE DU 13%

- Masse salariale brute 2020 = MSB
- Taxe d'Apprentissage = MSB x 0.68 = TA
- Solde de la taxe d'apprentissage brute = TA x 0.13

⇒ Montant de votre versement à la CCI Essonne :

MODALITES DE VERSMENT

- **Chèque** : n°.....
Chèque à retourner avec ce bordereau de versement à : CCI Essonne - Emploi & Compétences - 2 cours Monseigneur Roméro – CS 50135 - 91004 Evry Cedex
- **Virement** : afin de vous identifier, libellez le virement « **TA 2022** » et indiquez vos NOM, raison sociale et adresse **sur le virement**. Faites-nous ensuite parvenir par mail lrodrigues@essonne.cci.fr (ou par courrier) ce bordereau.

Date : _____ Signature et cachet de votre entreprise (ou cabinet comptable)

A réception de votre règlement, la CCI Essonne vous adressera votre reçu libératoire attestant de votre soutien.